

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Liberté Égalité Fraternité

Bureau de l'Utilité Publique. de la Concertation et de l'Environnement Mission Environnement et Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 13 décembre 2021, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Inondation par débordement de l'Arc sur le territoire de la commune de BERRE L'ETANG.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, du mercredi 12 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022 inclus en mairie de BERRE L'ETANG, siège de l'enquête, (Mairie de Berre l'Etang, Centre administratif (entrée Cadaroscum), Pôle urbanisme et développement, Place du souvenir français, 13130 Berre-l'Étang).

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h uniquement sur rendez-vous au 04.42.74.93.43);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 46/47 ou 06 70 89 60 02);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Berre-I-Etang
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur
 - par voie postale à la mairie de BERRE L'ETANG.
- par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/ppri-berre-l-etang ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture précité ;
 - par courriel à l'adresse suivante : ppri-berre-l-etang@registredemat.fr

Madame Katheryne CICCONARDI, expert aménagement territoire & immobilier, en activité, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants uniquement sur rendez-vous au 04.42.74.93.43 :

- le mercredi 12 janvier 2022	de 9h00 à 12h00
- le jeudi 20 Janvier 2022	de 14h00 à 17h00
- le vendredi 28 janvier 2022	de 9h00 à 12h00
- le mardi 01 février 2022	de 14h00 à 17h00
- le vendredi 11 février 2022	de 14H00 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et orales émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables en mairie de BERRE L'ETANG, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône précité.

A l'issue de l'enquête, le Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône (Art R562-9 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme (Art L562-4 du code de l'environnement).

La personne responsable du projet est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer – 16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme /Pôle Risques - Tel: 04 91 28 43 95.

Fait à Marseille, le 15 DEC. 2021

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de

l'Environnement

Patrick PAYAN